

UN MESSAGE D'ANNIVERSAIRE

par Jean-Georges Lossier

Il est peu de revues qui puissent fêter, comme la *Revue internationale* le fait aujourd'hui, leur 125^e anniversaire, occasion de rappeler l'importance de sa contribution à l'étude des principes de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, du droit international humanitaire, des activités de l'institution, de l'histoire des idées humanitaires et de ceux qui les ont défendues, des problèmes de la paix et de la morale internationale. Ce qui frappe, en jetant un coup d'œil sur les cinquante dernières années, c'est l'étendue et la diversité des sujets traités. Et deux d'entre eux, pour ne citer que ceux-là, ont pris une large place dans le déroulement des faits relatifs au Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

Tout d'abord la *Revue* a eu le privilège de publier en plusieurs livraisons les Principes fondamentaux de la Croix-Rouge tels que M. Jean Pictet les a formulés et fait suivre chacun d'un long commentaire. Il était opportun que le Mouvement, toujours poussé par les événements qui le sollicitent sans cesse vers un pragmatisme quotidien, revienne aux sources. Le Conseil des Délégués adoptait peu après, à Prague, des Principes exposés d'une manière brève. Dans leur essence ils sont pareils à ceux qu'a définis M. Pictet — que la *Revue* avait largement diffusés — et qui en fait donnèrent le branle à cette mise en place nécessaire des valeurs.

Autre sujet primordial auquel la *Revue* a consacré plusieurs études et qu'elle a été la première à éclairer à fond: la Croix-Rouge et la Paix. A une époque où la guerre froide menaçait, le CICR, par l'intermédiaire de sa publication, a exposé ce problème en répondant à l'appel de ceux qui estimaient que l'humanitaire est créateur d'un esprit de paix et que les Conventions de Genève, loin d'être l'acceptation par la conscience de l'état de force, en sont le refus puisque leur dessein est de limiter les conséquences de la guerre, de se dresser, sous le couvert de textes juridiques, contre la fatalité des combats.

Une lecture de la *Revue* entraîne aussi, par des articles sur l'histoire et l'éthique, à une méditation relative au service humanitaire lui-même ainsi qu'au sens de l'action de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge dans le monde contemporain. Interrogation fondamentale et d'autant plus actuelle que le Mouvement est confronté à des situations difficiles et des devoirs qui ne cessent de grandir. Au reste, comment ne s'interrogerait-il pas dans une ère d'incertitude et de violence moins propice que naguère à la mise en œuvre des idées humanitaires? Or c'est justement parce qu'il est, comme les autres institutions d'entraide, dans cette situation que le Mouvement poursuit avec plus de force encore le geste de Solférino. Et que, simultanément, il revient à une analyse des conditions d'un service du prochain que l'évolution de la société peut modifier en en transformant la résonance et l'efficacité.

Le passé souvent commande l'avenir. Les institutions humanitaires sont obligées de se souvenir d'où elles viennent, quelles sont leurs racines afin de connaître dans quelles conditions sociologiques et morales elles vont devoir s'insérer au jour le jour. Historiquement, la création de la Croix-Rouge est une des manifestations les plus marquantes du grand mouvement qui, dès la fin du XVIII^e siècle, a porté la conscience à respecter chacun en tant que personne humaine, indépendamment des contingences nationales, politiques, raciales, religieuses, sociales. Et cette exigence, parce que menacée, doit être reconnue à tout prix. Un moyen d'y contribuer est de refaire en soi le chemin qui conduit l'être solitaire jusqu'à la communauté. Il y a des uns aux autres une circulation constante, un engagement réciproque, et c'est en les amplifiant qu'on assume sa responsabilité dans le respect d'autrui.

On ne s'indigne pas avec des mots mais avec des gestes. On intervient simplement, en silence, pour effacer une honte, apaiser une douleur, non par seule compassion mais parce que nous sommes blessés dans notre dignité par l'offense faite à la dignité d'autrui. Le geste secourable prend une signification plus haute, celle d'une protestation contre la violence, la barbarie, l'injustice. Il prouve que la loi de l'universelle nécessité peut être tournée et que l'humanité est toujours à refaire en nous. C'est en aidant notre prochain que nous remplissons ce devoir le plus efficacement, conduits que nous sommes par un élan du cœur qui nous entraîne à dépasser les barrières qu'élèvent les préjugés et les attitudes d'intolérance. Voilà pourquoi la Croix-Rouge, comme le Croissant-Rouge, ne demandent ni d'où l'on vient ni où l'on va mais seulement si l'on souffre. Car ils ne connaissent qu'une nationalité que

tous peuvent revendiquer, celle de la souffrance, perçue comme un appel. C'est au nom de la solidarité qui nous lie les uns aux autres que seront proclamées la dignité et la valeur de toute vie. Chaque homme a sa valeur propre. Pour sauver la vie d'un seul blessé, les servants d'une ambulance de première ligne risquent la leur.

La Croix-Rouge incite à avoir confiance en l'homme, elle la justifie par son existence même, par le fait déjà qu'elle rappelle chacun de nous à sa profonde humanité. Elle dit que chaque homme est une des chances de la paix toujours fragile. Encore faut-il, pour que son exhortation nous touche, que nous soyons portés par une grande espérance, celle d'un monde plus fraternel. Mais nous doutons trop souvent parce que nous craignons l'avenir. Alors s'accroît la méfiance collective qui fait admettre sans réagir la possibilité de nouveaux conflits, de nouveaux dangers. Psychose de peur qui nous diminue puisqu'elle nous enferme en nous-mêmes, au lieu que nous nous enrichissions en marchant vers les autres et en leur tendant les mains. Et puis les cris de haine couvrent souvent la voix des hommes de bonne volonté qui travaillent pourtant et sont nombreux et actifs, eux aussi.

La Croix-Rouge s'appuie sur un fonds commun à tous comme le démontrent plusieurs articles de la *Revue* consacrés au respect de la personne humaine en diverses religions et philosophies. A son invitation se réunissent des millions d'hommes et de femmes de mentalités et de lieux différents. Mais elle n'a jamais proclamé qu'une morale lui fût personnelle et pût lui être attribuée et c'est alors qu'en renonçant à un «universalisme moral» elle a pu devenir universelle. Au reste, un sentiment de solidarité contient ou, pour mieux dire, devient ce que les hommes ressentent au plus profond d'eux, ce qu'ils ont de meilleur à donner.

Les appels au secours se faisant aujourd'hui toujours plus nombreux et pressants, des institutions interviennent pour affirmer l'intangibilité de la vie humaine, aider de toutes leurs forces à la reconnaissance, dans la législation internationale, des droits de l'homme défendus par le Mouvement au nom des impératifs moraux dont Henry Dunant s'inspira. La Déclaration universelle représente en tout cas un idéal et comme un motif d'action pour toute œuvre humanitaire. De même pour les Conventions de Genève et les autres textes du droit humanitaire qui représentent une digue puissante contre les excès des combats. Ainsi la Conférence internationale pour la protection des victimes de la guerre convoquée par le CICR en août-septembre 1993 déclare-t-elle: «Nous affirmons, en conclusion, notre conviction que le droit international humanitaire, en pré-

servant des espaces d'humanité au cœur même des conflits armés, maintient ouvertes les voies de la réconciliation et contribue non seulement au rétablissement de la paix entre les belligérants, mais à l'harmonie entre tous les peuples».

Les interventions du Mouvement ne sont faites que de consentements, sa volonté n'est agissante qu'en raison de la loyauté et de la bonne volonté collective ou individuelle qu'il rencontre et de la détermination à respecter les engagements pris. Si personne ne se reconnaissait plus responsable du sort de son voisin, quel pouvoir lui resterait-il? A qui en appeler? D'autant que les guerres étant devenues totales et entraînant d'immenses déplacements de populations, le nombre a démesurément grandi de ceux qui, ayant tout perdu, famille, patrie, identité même, errent en tous lieux, accueillis ici pour peu de temps, là rejetés et cherchant avec désespoir de nouvelles raisons d'exister. Quand les Etats ou les individus rejettent les principes qu'incarnent la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge, ceux-ci voient leur champ d'action diminuer et constatent une résistance accrue à leurs appels. D'où la tendance, pour certains, à ne plus réagir devant des actes révoltants, à donner à leur lâcheté l'excuse de la fatalité, à perdre confiance dans le travail humanitaire. Cette confiance, il n'est d'autre moyen de la restaurer qu'en défendant les valeurs d'humanité. Pour sa part, la *Revue* n'a cessé d'y contribuer en témoignant des efforts poursuivis dans ce sens.

Jean-Georges Lossier a servi le CICR pendant 36 ans dès 1940. Il fut directeur de la division des civils en 1943 puis rédacteur à la *Revue internationale de la Croix-Rouge* dès 1946. Il en devint rédacteur en chef en 1955, poste qu'il occupa jusqu'en 1976.

Sociologue de formation, écrivain, il a publié plusieurs recueils de poésie et il est lauréat de quatre prix littéraires. Il est aussi l'auteur de deux ouvrages fondamentaux qui font toujours autorité: *Solidarité — signification morale de la Croix-Rouge* (1947) et *Les civilisations et le service du prochain* (1958), sans compter de nombreux articles sur les idéaux et la doctrine du Mouvement.